



LA **PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 18-050423

Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **30 mars 2023** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 04

Procurations : 02

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL  
2023

L'an deux mille vingt-trois le CINQ AVRIL à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VELIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S)** : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – MéliSSa MOGALIA

**PROCURATION(S)** : Emilie NALEM conseillère municipale à THIBURCE Marie-Héliette 7<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Publicité faite le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230405-DCM18-05042023-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023

## Affaire 18-050423

### Régime d'aide en faveur des déplacements des sportifs des associations de la commune de La Plaine des Palmistes pour les compétitions nationales et internationales

Le maire informe l'assemblée que régulièrement les associations du territoire sollicitent la collectivité pour un accompagnement financier pour des déplacements hors territoire dans le cadre des compétitions au niveau National, Européen ou International.

Au vu de la difficulté pour les associations d'avoir un soutien suffisant de certaines des institutions intervenant en faveur du Sport et de la Jeunesse, il est proposé de voter l'inscription d'une ligne budgétaire spécifique, afin de participer au financement des différents déplacements sur lesdites compétitions.

Pour chaque déplacement, le conseil municipal sera amené à délibérer sur la base des critères suivants d'éligibilité :

#### ❖ Niveau de compétition toutes disciplines confondues:

- Championnat de France, d'Europe ou du Monde et Jeux Olympiques
- Jeux des Iles de l'Océan Indien
- Participation à un regroupement en équipe de France
- Participation à un déplacement Sélection de la Réunion

#### ❖ Résidence:

- résider à La Plaine des Palmistes et être licencié dans une association de La Plaine des Palmistes

Cette demande de soutien doit être émise par l'association en présentant une fiche projet ou d'action avec les justificatifs prouvant la crédibilité du déplacement et son budget prévisionnel.

#### ❖ Montant de l'inscription budgétaire pour l'année

15 000.00 euros (Quinze Mille Euros)

Pour mémoire, au solde de cette inscription, sera retranchée la subvention accordée à l'association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais (cf. délibération 04-150223 du conseil municipal du 15 février 2023), soit un montant de 1 163,95 euros. Le reste à consommer pour cette inscription est donc de 13 836,05 euros.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

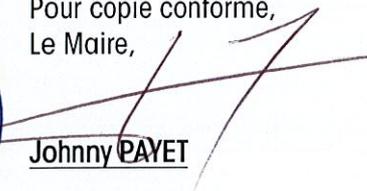
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la création d'une aide aux déplacements des associations dans les conditions ci-dessus rappelées pour l'année 2023,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
**Johnny PAYET**